



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 11 septembre 2013 à 14 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Robert Sauvé, à laquelle sont présents les membres suivants :

M. Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt,
M. Jean Lalonde, maire de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur,
M. Claude Pilon, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac,
M. Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion,
M. Marc-André Léger, maire de L'Île-Cadieux,
M. Réal Boisvert, maire de la municipalité des Coteaux,
Mme Marie-Claude Nichols, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot,
Mme Gaëtane Legault, maire de la municipalité de Saint-Zotique.

Sont également présents messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, et Simon Bellemare, directeur des ressources humaines et du développement social durable, ainsi que madame Valérie Tremblay, directrice du greffe et du contentieux.

Sont absents monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint, ainsi que mesdames Annie Lévesque, directrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement, et Nadine Ethier, directrice des opérations.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le préfet souhaite la plus cordiale bienvenue aux membres du comité administratif et constate qu'il y a quorum.

CA 13-09-11-01

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Marc-André Léger** et résolu **d'ouvrir** la séance à 14 h 5.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA 13-09-11-02

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Monsieur le directeur général fait un suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

Dans le dossier des panneaux autoroutiers, il est suggéré de présenter un projet de résolution au conseil de septembre afin de demander une modification législative au gouvernement afin qu'une municipalité ou une MRC soit visée par les critères d'admissibilité pour les panneaux verts.

3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 AOÛT 2013 : ADOPTION

CA 13-09-11-03

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2013 tel que présenté.

Proposition adoptée.



4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1.1. APPROBATION DES LISTES DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

CA 13-09-11-04

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean Lalonde** et résolu **d'adopter** la liste MRC 13-09-11.

Proposition adoptée.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 13-09-11, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

5.1.2. ACHATS

Aucun sujet traité.

5.1.3. APPUIS, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS

Aucun sujet traité.

5.2. GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1. TRAITEMENT DE CERTAINES INFRACTIONS PÉNALES DEVANT LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE M^e Stéphanie Labelle est le procureur désigné suivant l'article 2.3 de l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges entre le ministre de la Justice du Québec, le directeur des poursuites criminelles et pénales et la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE M^e Labelle est à l'emploi de la firme *Dunton Rainville Avocats*;

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec la firme *Dunton Rainville Avocats* pour le traitement de certaines infractions pénales devant la cour municipale régionale s'est terminé le 30 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est satisfaite des services rendus par M^e Labelle;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 12000 412;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-09-11-05

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **d'octroyer** le contrat pour le traitement de certaines infractions pénales devant la cour municipale régionale à la firme *Dunton Rainville Avocats* pour les services de M^e Labelle pour une période d'une (1) année aux mêmes conditions et d'autoriser le préfet et le directeur général à signer le contrat.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

Proposition adoptée.

5.3. BÂTIMENT

Aucun sujet traité.

6. COMMUNICATIONS

Aucun sujet traité.

7. RESSOURCES HUMAINES

**7.1. POSTE DE COMMIS À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE :
OCTROI DE CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE**

CONSIDÉRANT les besoins à la cour municipale régionale;

CONSIDÉRANT l'absence d'une commis en congé d'invalidité;

CONSIDÉRANT l'expérience de l'employée à la cour municipale régionale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines du
5 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02
12000 141;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Guy Pilon**
et résolu **de prolonger** le contrat de travail à durée déterminée de madame
Pascale Leduc, à titre de commis à la cour municipale régionale, du 3
septembre 2013 jusqu'au retour de l'employée en congé d'invalidité, à trente-
cinq (35) heures par semaine, selon la classe 2, échelon 1 de la convention
collective et **d'autoriser** le directeur général ou le directeur général adjoint à
signer le contrat de travail.

Proposition adoptée.

7.2. POSTE DE CONSEILLER EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Patrick Lefebvre à titre de
conseiller en sécurité incendie à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les besoins du service;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste en mai 2013 en vertu de l'article 11.01 de
la convention collective;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation du candidat en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT les références qui ont été recueillies;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires
suivants :

02 22000 141 – 60%

02 29000 141 – 40%

POUR CES MOTIFS,

CA 13-09-11-06



CA 13-09-11-07

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **d'embaucher** monsieur Michel Vaillancourt à titre de conseiller en sécurité incendie pour une durée indéterminée, à temps plein, à 35 heures par semaine, à compter du 23 septembre 2013, selon la classe 7, échelon 8, de la convention collective.

Proposition adoptée.

8. SÉCURITÉ

8.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

8.2. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

8.3. SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

9. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

10. ENVIRONNEMENT

10.1. COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

10.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

10.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

11.1.1.1. VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT : RÈGLEMENT NUMÉRO 494-1

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 494-1 a pour objet la modification du Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 494 afin d'agrandir la zone 3, secteur de l'anse au Sable, de manière à englober les propriétés à l'intérieur de la zone A-402;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 494-1 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-09-11-08

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par madame **Marie-Claude Nichols** et résolu **que** le conseil **émette** l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 494-1 de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

Proposition adoptée.

11.1.1.2. VILLE DE PINCOURT : RÉOLUTION NUMÉRO 2013-07-231

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2013-07-231 a pour objet la modification du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), soit le 69/71, Duhamel (lot 1 574 443), pour y permettre la transformation du bâtiment en résidence unifamiliale exclusivement;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) de la résolution numéro 2013-07-231 de la ville de Pincourt indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-09-11-09

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par madame **Marie-Claude Nichols** et résolu **que** le comité administratif **émette** l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la résolution numéro 2013-07-231 de la ville de Pincourt.

Proposition adoptée.

11.1.1.3. MUNICIPALITÉ DE RIGAUD : RÈGLEMENT NUMÉRO 275-08-2013

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 275-08-2013 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 275-2010 aux fins de modifier certaines dispositions relatives aux écuries privées, aux centres équestres, aux enclos à chevaux, aux abris à chevaux, aux zones sur le mont Rigaud assujetties aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et d'identifier les limites des zones situées sur le mont Rigaud;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 275-08-2013 de la municipalité de Rigaud indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-09-11-10

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par madame **Marie-Claude Nichols** et résolu **que** le comité administratif **émette** l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 275-08-2013 de la municipalité de Rigaud.

Proposition adoptée.

12. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

13. PLAN INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT (PIDA)

Aucun sujet traité.

14. DÉVELOPPEMENT

14.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.



14.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

15. CULTURE

Aucun sujet traité.

16. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet traité.

17. RAPPORT DES ÉLUS

Monsieur Guy Pilon fait un retour sur la rencontre du 10 septembre de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud. Il a été question notamment du budget 2014, de ne plus avoir de surplus accumulé, de promouvoir l'accessibilité de l'autoroute 30 et du dézonage pour la ville de Saint-Lazare à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

18. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

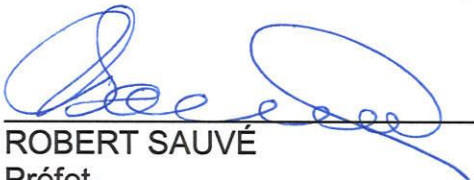
Monsieur Crevier demande d'avoir une copie de la preuve écrite de la MRC présentée à l'Office national de l'énergie dans le cadre de l'audience OH-002-2013. Il se questionne sur l'augmentation de la masse salariale de 2012 à 2013. Une rencontre sera prévue avec la directrice des opérations et le directeur général à cet effet.

19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

CA 13-09-11-11

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **que la séance soit levée** à 14 h 26.

Proposition adoptée.


ROBERT SAUVÉ
Préfet


GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier